

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

21/06/2022

Date d'affichage :

21/06/2022

Nombre de membres :

Afférents : 33

Présents : 26

Qui ont pris part au vote : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNE, M. OCHEM, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, Mme LOURAU, M. COLLET, M. MAUBOULES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, Mme VEILHAN, M. ARCHAMBEAU, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, Mme FLOUS, M. DEFASNE.

Absents excusés : Mme PINTO, M. NASSIEU-MAUPAS, M. CABANES, Mme LABOURET, M. MONTAUT, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY.

Pouvoirs : Mme PINTO à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. NASSIEU-MAUPAS à M. JACOTTIN, M. CABANES à M. OCHEM, Mme LABOURET à M. BAYSSAC, M. MONTAUT à M. BALMORI, M. LESCHIUTTA à M. DEFASNE, M. FRETAY à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : Mme LOURAU

DELIBERATION n° 2022-06-20 :

RECRUTEMENT DE JEUNES POUR LA PERIODE ESTIVALE 2022

RAPPORTEUR : M. MAZODIER

Comme chaque année, un recrutement de jeunes billérois est effectué pour la période estivale pour assurer la continuité des services. Cette année les besoins se situent :

- au service Espaces Verts /Propreté Urbaine
- au service Voirie
- au service Bâtiment/Logistique
- à la piscine municipale

En application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique, il est envisagé de créer ces emplois pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale.

JUILLET :

- 4 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 382 ;
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 397.

AOÛT :

- 4 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 382 ;
- 1 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice brut 397.

SEPTEMBRE :

- 2 postes d'Adjoint technique à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 382.

Ces jeunes étant recrutés par contrat de travail, le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer les contrats à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de travail des postes correspondants ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2022.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216401299-20220628-2022_06_20-DE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

